

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2014**

**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;**

**Présents :**

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - M. BLOESING Théo, Adjoints ;  
Mmes BUCH Marie-Claire - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER  
Bénédicte - MM. FREYMANN Jean-Marie - HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-  
Marie - KIRSCH Jean-Paul.

**Absents excusés :**

Mme GUINEBERT Véronique, MM. DAHLET Gilbert et NUSSLEIN Paul ayant  
donné pouvoir respectivement à M. KAPPES Jean-Marie, Mmes BUCH Marie-Claire  
et SCHMITT Marie Anne.

**1. Relocation de la chasse communale**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2015 - 2024.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- Nombre de propriétaires du ban communal consulté : 338,
- Superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse : 1324 ha 69 a 12 ca,
- Nombre de propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune : 247,
- Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires ayant opté pour le reversement à la commune : 1164 ha 85 a 40 ca.

Par conséquent, 73,08 % des propriétaires possédant 87,93 % des terrains chassables se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.

Le décompte fait ainsi apparaître que plus des deux tiers des propriétaires représentant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Il est donc convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune.

Informés de ce résultat, les locataires sortants d'un lot communal de chasse pourront solliciter le bénéfice du droit de priorité. Les propriétaires d'un terrain de plus de 25 hectares ont la possibilité d'exercer leur droit de chasse réservé. Ils devront faire valoir leur droit respectif pour le 14 octobre 2014.

La Commission Consultative de la Chasse Communale se réunira prochainement pour émettre un avis sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le choix du mode de location, les dossiers de candidature et l'agrément des candidats.

Le conseil municipal en prend acte.

## 2. Préfinancement de la TVA des investissements 2014

Monsieur le maire expose que la TVA des travaux d'investissement 2014 portant sur l'aménagement de la rue de la Mairie, la renaturation de l'Eichel et la mise en conformité des réseaux d'assainissement ne fera l'objet d'un remboursement que dans deux ans. La contractualisation d'un emprunt de 170.000,- € est requise pour couvrir cette période.

Après étude des différentes offres,

Considérant le plan de préfinancement de la TVA sur les travaux d'aménagement de la rue de la Mairie, de renaturation de l'Eichel et de mise en conformité des réseaux d'assainissement,

Vu le besoin en financement par un emprunt à hauteur de 170.000,- €,

Vu les conditions de financement proposées le 24 septembre 2014 par la Caisse d'Epargne Alsace avec la mise en place d'un prêt à taux révisable indexé « Euribor 3 mois »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et deux abstentions, autorise Monsieur le maire à :

- Réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant en capital de 170.000,- € (cent soixante-dix mille euros) aux conditions suivantes :
  - Durée du prêt : 02 ans,
  - Taux révisable indexé « Euribor 3 mois » (valeur actuelle : 0,08 %) augmenté d'une marge de 0,91 point,
  - Remboursement trimestriel des intérêts,
  - Remboursement anticipé du capital sans aucune pénalité,
  - Paiement d'une commission de 255,- € ;
- Débloquer les fonds en fonction des besoins ;
- Inscrire cet emprunt au budget principal pour un montant de 170.000,- € ;
- Signer le contrat de financement à intervenir avec la Caisse d'Epargne sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Pendant la durée du prêt, la commune s'engage à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes ou redevances nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

## 3. Rapport annuel 2013 du service de l'assainissement

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2013, les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires, et les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte ce rapport annuel 2013.

#### **4. Subvention pour l'école de musique**

Monsieur le maire évoque la situation financière de l'école intercommunale de musique, qui affiche un bilan prévisionnel 2014 déficitaire et sans perspectives favorables d'ici la fin de l'année.

Pour faire face à ses engagements et surtout honorer les salaires et autres charges salariales du dernier trimestre 2014, cette association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle aux trois communes.

Elle s'engage à prendre toutes mesures utiles pour contenir ses frais de fonctionnement tout en répercutant une partie de son déficit sur le tarif de l'écolage.

Vu la situation financière déficitaire de l'école de musique intercommunale « Herbitzheim - Keskastel – Oermingen »,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Verser une subvention exceptionnelle complémentaire de 1.500,- € à l'école intercommunale de musique,
- Charger Monsieur le maire d'émettre le mandat dans les meilleurs délais.

#### **5. Adoption de devis**

##### **▪ Grosses réparations de toiture**

Monsieur le maire explicite la nécessité de démolir certaines cheminées et réaliser d'importants travaux d'étanchéité sur la toiture des écoles.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société C.C.H. Toiture de Oermingen relatif à des travaux de grosses réparations sur la toiture des écoles,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de la société C.C.H. Toiture pour un montant total HT de 1.750,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

##### **▪ Curage du fossé du « Malschbach »**

Monsieur le maire expose que le fossé du « Malchbach » nécessite, avant l'hiver, un curage aux abords du pont de la rue du Moulin, qui est obstrué par des sédiments.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société WENDLING de Weislingen, relatif aux travaux de curage du fossé précité,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de la société WENDLING pour un montant total HT de 1.560,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

▪ **Installation d'un éclairage à leds à la mairie**

Monsieur le maire présente le projet d'installation d'un nouvel éclairage à leds dans la salle du conseil municipal de la mairie, qui permettra notamment des économies d'énergie.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société STOCK Gilbert de Dehlingen, relatif à l'installation de ce nouvel éclairage à la mairie,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de la société STOCK pour un montant total HT de 1.230,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

**6. Etat d'avancement des travaux en cours**

Monsieur le maire commente l'état d'avancement des travaux :

- ✓ Les opérations de renaturation de l'Eichel sont quasiment achevées avec la dépose complète de la Renouée du Japon, la consolidation des piliers de pont par la pose d'un enrochement et l'aménagement du cours d'eau dans sa partie urbanisée.

Profitant de la présence des engins de chantier, la troisième arche du pont de la « Seelwies » a été dégagée pour faciliter les écoulements en cas de forte pluie.

La réception du chantier aura lieu avant la fin du mois d'octobre 2014.

- ✓ L'embellissement de la rue de la Mairie arrive dans sa dernière phase.

Le carrefour fait l'objet d'un aménagement supplémentaire pour agrandir les zones franchissables cintrant le rond-point. Une surlargeur de l'anneau central est également rendue franchissable et sa partie centrale fera l'objet d'un traitement paysager adapté.

Les enrobés sont posés sur les trottoirs et les usoirs des particuliers ayant accepté de participer à la valorisation des espaces attenants à leur propriété. Le mobilier urbain est mis en place et l'enlèvement des réseaux aériens devraient intervenir dans les prochains jours.

Le conseil municipal en prend acte.

## 7. Divers

- **Recensement de la population**

Monsieur le maire informe le conseil sur les modalités de réalisation du prochain recensement de la population, qui aura lieu du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, avec la possibilité de se faire recenser par Internet.

L'organisation matérielle de cette collecte incombe à la collectivité territoriale, qui devra notamment recruter deux agents recenseurs.

Le conseil municipal en prend acte.

- **Cession d'un bâtiment communal**

Monsieur le maire présente la requête d'un acquéreur potentiel de l'immeuble communal sis 1, rue de l'Eglise, dont la toiture a été entièrement refaite ces dernières années mais qui ne dispose d'aucun terrain attenant.

Les services des Domaines ont été sollicités pour estimer la valeur vénale de ce bien immobilier, qui pourrait donc faire l'objet d'une cession dans des conditions à définir.

Le conseil municipal devra, si l'option d'achat est confirmée, se prononcer sur cette cession.

- **Autres divers**

Néant

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul	Absent excusé	MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	Absent excusé
FREYMANN Jean-Marie		GUINEBERT Véronique	Absent excusé
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine		KIEFER Evelyne	
KIRSCH Jean-Paul		MULLER Bénédicte	